

maximum antérieur autorisé était de 7 cents le boisseau. Par suite du relèvement des primes d'assurance après le 30 novembre, la Commission a stipulé en octobre qu'au cours de décembre 1941, les tarifs maxima sur le blé à destination de la baie Georgienne et des ports des lacs Erié et Ontario pourraient être relevés de 2 cents le boisseau.

Le Dr MACGIBBON: Cela relève de l'autre loi.

M. PERLEY: Vous avez la haute main sur ces tarifs?

Le Dr MACGIBBON: Oui. A cette époque la situation était telle que les tarifs menaçaient de s'accroître très, très rapidement. Il y avait ceci de particulier: normalement lors de l'adoption de la loi ayant trait à cet aspect de la situation elle prenait pour base les tarifs à Fort-William et à Montréal et les tarifs américains correspondants; telle était la base d'action. La disparition de fortes expéditions des ports des Etats-Unis à Montréal, le nolisage des navires et d'autres sujets afférents à la guerre créèrent une situation telle que le tarif sur les consignations pour Montréal n'était pas assez rémunérateur et les tarifs sur les Grands Lacs présentaient trop d'écart. La loi essayait de les maintenir au niveau ci-dessus.

M. PERLEY: C'était un cas spécial par suite des consignations de guerre, et du reste?

Le Dr MACGIBBON: Oui, tout entrain dans l'établissement de ce tarif.

M. PERLEY: Combien de vaisseaux des Lacs transportent actuellement du blé?

Le Dr MACGIBBON: Je l'ignore, monsieur. Ces transports relèvent du régisseur des transports.

M. PERLEY: Combien de compagnies canadiennes expédient du blé de Fort-William?

Le Dr MACGIBBON: Je ne saurais dire. A l'époque où la situation précitée se produisit, il y avait 7 expéditionnaires à Winnipeg.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): N'a-t-il pas été émis une ordonnance dernièrement exigeant que les navires américains des Lacs transportent du pétrole au lieu du blé?

Le Dr MACGIBBON: Il a été émis un certain nombre d'ordonnances à l'effet d'empêcher toute expédition de blé par le Saint-Laurent afin de libérer des navires. Le blé doit être acheminé vers les ports des Lacs et de là par rail. Je l'ai lu dans les journaux depuis mon arrivée dans l'Est.

Le PRÉSIDENT: Vous entendez le blé américain?

Le Dr MACGIBBON: Le blé canadien aussi. Les Etats-Unis ont adopté une ordonnance comme celle dont vous avez parlé.

M. PERLEY: Docteur MacGibbon, dans le chargement de ces navires le blé est pesé à bord et inspecté. Pour y être chargé, faut-il qu'il soit du type maximum ou du type minimum à sa sortie de l'élévateur?

Le Dr MACGIBBON: On lui applique le type d'exportation.

M. PERLEY: Mais ce type comporte un maximum et un minimum?

Le Dr MACGIBBON: Non; le type d'exportation est supérieur au type moyen.

M. DONNELLY: De 3 à 1?

Le Dr MACGIBBON: Il est légèrement supérieur à la moyenne du type, et n'est pas nécessairement le maximum.

Le PRÉSIDENT: Mais il est de beaucoup supérieur au type minimum?

Le Dr MACGIBBON: Oui.

*M. Perley:*

D. Monsieur McKenzie, qu'en est-il des annexes aux élévateurs à Fort-William? Elles ont déjà dépendu de la Commission qui avait émis le permis ou